



FICHE ACTION

3.5.3

SOUTENIR LES INITIATIVES D'ÉCONOMIE CIRCULAIRE SUR LE TERRITOIRE

- **Orientation stratégique :** Réussir la transition écologique en réduisant la dépendance énergétique et en favorisant l'économie circulaire
- **Objectif opérationnel :** 3.5 Agir en faveur de la réduction et de la valorisation des déchets
- **Objectifs transversaux :** 4.1 Développer des stratégies partenariales et renforcer les coopérations

Type d'action

- Atténuation
- Adaptation
- Qualité de l'air
- Études
- Action impliquant la population

Priorité :

Incidence sur l'environnement :

Incidence sur les populations :

Coût de l'action :

Moyens humains :

Références

ODD-ONU : 3-9-11-12-13

SRCAE :
Orientation ECO1.2

PCAEM :
CAD2

En lien avec l'action :
Actions 4.1.1, 4.1.2

PILOTAGE DE L'ACTION : Mission Développement Durable - Direction des Déchets et de l'Environnement



PARTENAIRES :

Chambre de commerce, Société du Grand Paris, communes, Eco Mairie, SYCTOM, Associations, recycleries, ressourceries, MGP, ADEME



SERVICES MOBILISÉS :

Direction du Développement Économique et de l'Emploi, Direction de l'Aménagement, Cellule Communication, Direction du Lien Social, de l'Habitat, du Logement et de la Politique de la Ville

Contexte - Enjeux

Par la réduction des déchets, le développement de circuits courts ou encore le réemploi, l'économie circulaire vise à optimiser l'utilisation de la matière et de l'énergie et à en diminuer l'impact sur l'environnement. Cela permet ainsi de renforcer la résilience du territoire en limitant sa dépendance aux flux de ressources entrantes.

L'économie circulaire favorise également le développement de nouvelles activités et la consolidation des filières industrielles. Elle permet ainsi de créer des emplois locaux et de favoriser l'innovation au sein du Territoire.

Ainsi, PEMB s'appuie sur la feuille de route économie circulaire publiée en 2018 par le ministère de la transition écologique et solidaire qui propose de passer à l'action en présentant des mesures concrètes afin d'atteindre les objectifs fixés dans le cadre de la Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV).

Modalités de mise en œuvre :**1. STRUCTURER UN RÉSEAU VERTUEUX D'ÉCONOMIE CIRCULAIRE ANIMÉ PAR PEMB :**

- Création de la Plateforme Marne et Bois Troc
- Animation d'une chaîne d'acteurs de l'économie circulaire
- Mise en place d'un programme de soutien et mise en réseau des recycleries

2. VALORISER LES TERRES ISSUES DES TRAVAUX DU GRAND PARIS EXPRESS :

- Mise en place d'un partenariat avec la Société du Grand Paris pour favoriser la valorisation des déblais des chantiers du Grand Paris Express
- Réutilisation des terres dans le cadre de projets d'aménagement ou réutilisation dans l'industrie du BTP

Résultats attendus :

- Développement de l'économie circulaire sur le territoire.
- Réduction du volume de déchets produits
- Valorisation des déblais des chantiers du GPE

Indicateurs :

Nombre d'utilisateurs de la plateforme Marne&Bois Troc

Nombre de recycleries sur le territoire

Évolution du tonnage des déchets produits

Part des terres excavées valorisées

**Calendrier**

2018	Création de la Plateforme Marne et Bois Troc
2020	Partenariat avec la Société du Grand Paris
2021	Programme de soutien aux recycleries

